**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 09 2019**

Secrétaire de séance : Hervé Frachisse

**Absents** : Mme Agnès Domon, et Mr Jean-Etienne Gasser

**Ordre du jour :**

* CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE CHARMOIS
* DIVERS

**Afin de ne pas perturber la réunion du CM, Monsieur le Maire demande à mettre en veille les portables.**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE CHARMOIS**

La convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Charmois autorisée par délibération du 12 octobre 2018 est arrivée à son terme et doit être renouvelée pour l’année 2019-20.

La nouvelle convention, à compter du 1er septembre 2019 avec la commune de Charmois est nécessaire pour la mise à disposition des agents et la répartition des charges de fonctionnement de l’école.

* Cette convention peut être consultée aux heures d’ouverture de la mairie.

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

**DIVERS :**

Messieurs Régis et Jean-Luc Bourquin accompagnés de leur maître d’œuvre ont présenté au conseil municipal le plan d’aménagement qu’ils envisagent de réaliser au secteur des Ouches.